



www.switzerland-family-office.com/fr/family-office-services/testament.html

Testaments

La rédaction d'un testament est extrêmement importante pour les personnes fortunées. Un family office suisse peut vous aider dans cette tâche.

Pourquoi rédiger un testament?

Il est essentiel pour toute personne fortunée de disposer d'un testament. Dans un testament vous pouvez, par exemple, décider qui héritera de votre patrimoine, les conditions dans lesquelles vos héritiers recevront votre patrimoine et qui sera l'exécuteur testamentaire de votre patrimoine. En particulier dans les pays où les droits de succession sont élevés, la mise en place d'un testament peut permettre de réduire fortement le montant des droits de succession. Un testament offre la possibilité de s'écarter de la législation en vigueur relative aux successions dans le pays de résidence ou le pays d'origine. Généralement cependant, il n'est pas possible de contourner les règles de réserve héréditaire ou de déshériter des enfants.

Le soin de vos enfants

Il existe d'autres raisons importantes à la rédaction d'un testament par les personnes fortunées. Un testament est un outil essentiel pour toute personne qui a des enfants. Votre patrimoine sera-t-il laissé à la communauté de biens de vos enfants s'ils sont mariés ou quand ils se marient? Qui prendra soin des enfants mineurs lorsque les deux parents sont décédés et comment les besoins matériels des enfants seront-ils, dans ce cas, assurés? Un family office suisse peut vous aider à répondre à de telles questions.

Tous les family offices ne disposent pas des compétences adéquates pour vous aider à la rédaction d'un testament. Cette question étant fortement liée aux lois de votre pays de résidence et à votre nationalité, il est souvent assez ardu pour un family office d'organiser pour vous la rédaction d'un testament. Un family office suisse aura donc souvent recours à un spécialiste externe pour vous aider en la matière.